E-03 Préparation de l'emplacement du compteur électromécanique à l'intérieur du bâtiment (de 63 à 80 ampères)

Ce document est d'application pour un compteur électromécanique d'une puissance de 63 à 80 ampères. D'autres documents sont disponibles sur www.ores.be/preparer-vos-travaux pour les autres catégories de compteurs et de puissance.

EMPLACEMENT DU COMPTEUR

Le choix de l'emplacement de votre compteur est défini par ORES en concertation avec vous. Celui-ci sera placé :

- au rez-de-chaussée du bâtiment, dans le garage ou dans le hall d'entrée ;
- le plus près possible de la voirie ;
- dans un endroit sec et accessible tant aux techniciens ORES qu'à l'occupant.

Si la distance entre l'endroit de pénétration du câble dans le bâtiment et la limite du domaine privé est supérieure à 25 mètres, le compteur devra être placé dans une armoire ou un abri pour coffret de comptage en limite de propriété.

La pose des compteurs dans le bâtiment ne pourra se faire que si le bâtiment est fermé. À défaut, il faudra mettre à disposition une armoire aux dimensions adaptées fermée et étanche.

PLACEMENT DU COFFRET 25S60

Le coffret standard à utiliser pour ce type de compteur s'appelle « coffret 25S60 », en référence à ses dimensions de 25 cm de large sur 60 cm de haut. Vous pourrez vous le procurer facilement chez un revendeur de matériel électrique. Il est composé d'un fond gris et d'un couvercle transparent.

Pour une telle puissance, il faut assurer une ventilation suffisante.

- Veillez à prévoir soit un cadre intercalaire - il faut alors garder une profondeur libre de 40 cm pour l'installer sur la partie « compteur » du coffret 25S60 - soit un second coffret 25S60 juxtaposé au premier.
- Le coffret doit être installé dans un endroit approuvé par ORES.
- Il ne peut se trouver ni au-dessus d'un compteur gaz ni en dessous d'une installation ou d'une évacuation d'eau.
- Le bas du coffret doit se trouver à une hauteur comprise entre 1 mètre et 1,2 mètre du sol fini et le local doit avoir une hauteur de 2 mètres minimum.

L'emplacement du compteur est définitif ; tout déplacement ultérieur sera payant.

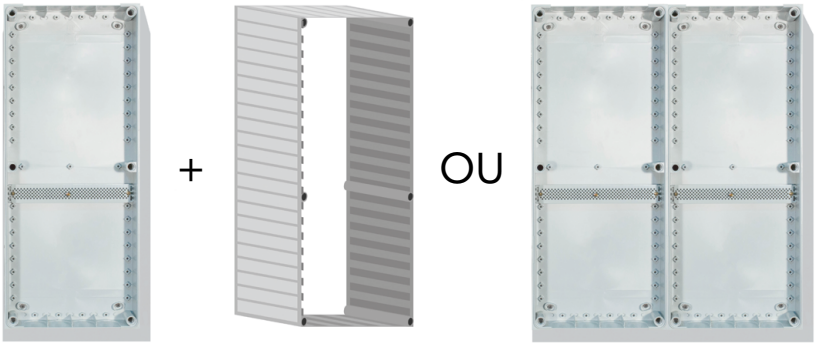

Intercalaire supplémentaire

2 coffrets 25S60

- Il doit être fixé sur une surface plane et rigide.
- Le mot « TOP » inscrit dans le coffret doit se trouver en haut afin que le coffret soit placé dans le bon sens.
- Un espace de 80 cm minimum doit rester libre devant le coffret.

ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR DU COFFRET 25S60

Une fois le coffret placé, il doit être équipé d'une série d'éléments complémentaires qui permettront à ORES d'alimenter votre installation intérieure en fonction de vos besoins et en toute sécurité.

- Les bornes interruptibles de 125 ampères, aussi appelées interrupteurs sectionneurs à commande tétrapolaire, doivent être placées dans le coffret. Il s'agit d'un interrupteur d'alimentation de l'installation.
- Le câble de liaison, qui relie le compteur au coffret divisionnaire, doit être introduit dans le coffret 25S60 au travers d'une entrée de câble et d'un support anti-traction. Il doit être de type XVB ou XGB et de section adaptée à la puissance demandée (4x16² minimum), hors multibrins souple et sans fil de terre.

Il faut prévoir une longueur libre dégainée de 80 cm, fils non dénudés, dans le coffret, en respectant le code de couleurs suivant dans le coffret divisionnaire :

- raccordement triphasé 3 x 230 V : brun - noir - gris
- raccordement triphasé 3 x 400 V + N : brun - noir - gris - bleu

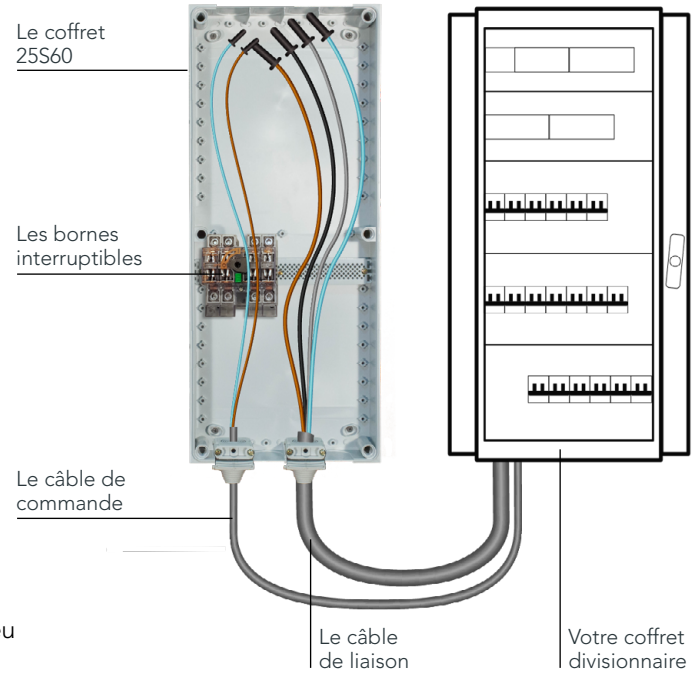

Lorsque le coffret 25S60 et le coffret divisionnaire sont juxtaposés, la liaison peut se faire par l'intérieur des coffrets. Dans ce cas, des fils VOB(s) de type H07V-U, H07V-R ou H07V-K brun, noir, gris, bleu peuvent être utilisés pour autant que le degré de protection IP20-D soit respecté.

Dans le cas d'un compteur bi-horaire, vous pouvez également introduire dans le coffret 25S60 le câble de commande du contact libre de potentiel (XVB 2x1,5²). Ce câble permet de piloter automatiquement le fonctionnement du chauffe-eau au tarif heures creuses. Il doit être protégé par un disjoncteur ou fusible de 4 ampères et alimenté par votre installation intérieure. Un contacteur préférentiel doit alors être installé dans votre coffret divisionnaire.

Si vous avez placé 2 coffrets 25S60, la procédure reste la même, mais veillez à ce que les câbles et le sectionneur soient introduits dans le même coffret. Prenez également soin de bien percer les opercules entre les deux coffrets avant leur placement.

Pour des intensités supérieures à 50 ampères ou pour des applications professionnelles, l'alimentation est en principe triphasée (3x230V) ou 3x400V + neutre.

VOTRE INSTALLATION INTÉRIEURE

Votre installation intérieure doit respecter les réglementations en vigueur. Vous pouvez la réaliser vous-même ou faire appel à un professionnel.

Le réglement général sur les installations électriques (RGIE), disponible notamment sur le site des principaux organismes de contrôle agréés, vous renseignera sur les éléments qui régissent les installations électriques.

Le RGIE interdit les borniers intermédiaires entre le compteur et le différentiel protégeant l'installation.

L'installation triphasée 3x230 V doit être conçue de manière à pouvoir être alimentée en 3x400 V+neutre moyennant une adaptation du coffret divisionnaire et des prises triphasées.

INTERVENTION D'ORES

Nos techniciens viendront placer le compteur dans la partie centrale du coffret 25S60. Ils connecteront au coffret compteur le câble de liaison et, le cas échéant, le câble de commande que vous aurez préparés.

Il est préférable que votre installation intérieure soit terminée et agréée le jour de la pose du compteur pour que vous puissiez profiter de la mise en service du compteur le même jour. Pour cela, il faudra avoir conclu un contrat de fourniture d'énergie chez le fournisseur de votre choix et pouvoir présenter l'attestation de conformité de votre installation intérieure que vous aurez obtenue auprès d'un organisme agréé. Si vous n'avez pas terminé votre installation pour le jour des travaux, vous devrez reprendre rendez-vous auprès de votre conseiller clientèle.

Si le jour du rendez-vous ces travaux préparatoires ne sont pas accomplis ou que vous êtes absent, vous serez redevable des frais de déplacement occasionnés et responsable du nouveau délai d'exécution engendré par le report du rendez-vous.

En cas de doute ou de contradiction dans les propos, les prescriptions techniques détaillées dans les documents sous format PDF prévalent toujours sur les commentaires ou mentions figurant dans les vidéos mises à votre disposition.